

PREFECTURE DE L'ESSONNE

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

SEANCE DU 10 octobre 2011

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles s'est réunie le 10 octobre 2011, à Villabé, sous la présidence de Mme Marie-Claire BOZONNET, directrice départementale des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet, sur l'ordre du jour suivant :

Étude des PLU arrêtés de :

BALLANCOURT SUR ESSONNE
ETRECHY
OLLAINVILLE
PLESSIS PATE

ÉTAIENT PRÉSENTS A LA COMMISSION

- Mme BOZONNET, Directrice départementale des territoires, représentant le Préfet de l'Essonne ;
- M. MORCHOISNE Philippe, représentant la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles Ile de France (FDSEA IDF) ;
- M. MARCILLE Pierre, représentant la Chambre interdépartementale d'agriculture de l'Ile-de-France ;
- M. DUFOUR Nicolas, représentant un syndicat agricole au titre des Jeunes Agriculteurs ;
- Mme DEVEZE Fabienne, Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile de France ;
- M. SENOBLE représentant la SAFER ;
- M. CROSNIER Guy, représentant l'Union des Maires de l'Essonne, maire de la Forêt Sainte Croix ;
- M. PAGE Christian, représentant l'Union des Maires de l'Essonne, maire de Saclay ;
- M. BOUSSAINGAULT Jean-Jacques, représentant d'Établissement public de coopération intercommunale,
- M. MAZODIER Denis, représentant d'une association de protection de la nature : « Essonne-Nature - Environnement » ;
- Mme CARRAI Pauline, représentante d'une association de protection de la nature : « Nature Essonne » ;
- Mme BOUSSAINGAULT PEIGNE, représentant la chambre des notaires ;
- M. AUGUSTIN Thomas, représentant la chambre interdépartementale des experts fonciers d'Ile de France ;
- M. SIGAUD Damien, représentant la direction départementale des territoires de l'Essonne ;
- M. GUY Yves, chef du service économie agricole à la DDT 91 ;
- Mme GROLLEAU Christine, service économie agricole DDT 91,
- M. NICOGOSSIAN David, représentant le STA Nord-ouest à la DDT 91 ;
- Mme NEUBERT Béline, représentant le STA Nord-est de la DDT 91 ;
- Mme BATIQUE Muriel, représentant le STA sud de la DDT 91 ;
- M. Charles de BOURBON BUSSET, maire de Ballancourt ;
- M. Sylvain TANGUY, maire du Plessis Paté ;
- Mme COLIN Éliane, adjointe à l'urbanisme du Plessis-Paté ;
- M. Julien BOURGEOIS, maire d'Etréchy.

ÉTAIENT ABSENTS :

- M. Pierre DODOZ, maire d'OLLAINVILLE ou son représentant ;
- Mme ROBILLARD Marie-Claire, représentant le conseil général de l'Essonne.

ÉTAIENT EXCUSES

- M. SAGOT Xavier représentant le syndicat des propriétaires agricoles.

Mme BOZONNET indique que le quorum est atteint et ouvre la commission départementale de consommation des espaces agricoles.

1 – Présentation du PLU arrêté de BALLANCOURT, par M. le Maire de la commune

L'avis de la CDCEA est déclaré défavorable à la majorité des votants

Nombre d' abstentions : 2

Avis favorable : 1

Avis défavorables : 9

Commentaire :

Le classement en zone AU stricte ne peut être considéré comme protecteur vis à vis de l'activité agricole. Il s'agit au contraire d'un signal envoyé à l'ensemble des acteurs sur la constructibilité des terrains, à plus ou moins long terme. Or la surface en AU du PLU paraît excéder les besoins d'urbanisation à proximité d'un bourg centre.

La commission conclut que la densification de l'urbanisation de la commune est insuffisante pour justifier l'ouverture d'autant de nouvelles zones à l'urbanisation.

2 – Présentation du PLU arrêté d'ETRÉCHY par M. le Maire de la commune

L'avis est déclaré favorable à la majorité des votants

Nombre d' abstentions : 1

Avis favorables : 11

Avis défavorables : 0

Commentaire :

La commission souligne la volonté de concertation de la commune avec les agriculteurs et la densité convenable de logements prévus sur les nouvelles emprises. Certains problèmes ponctuels persistent cependant, liés notamment à la circulation des engins agricoles. Une réflexion sur l'évolution des COS et son adaptation aux besoins réels des différents secteurs communaux serait par ailleurs nécessaire.

3 – Présentation du PLU arrêté d'OLLAINVILLE

Commentaire :

Le projet de PLU ayant reçu un avis défavorable du Préfet quelques jours avant la réunion, le projet de PLU, de ce fait caduc, est présenté à seule fin de connaissance.

Une analyse fine de la question agricole, ainsi qu'une prise en compte de son fonctionnement dans le projet devront être engagées, dans le cadre du nouvel arrêt du projet.

Afin d'évaluer les évolutions du PLU, la commune sera invitée à présenter le projet modifié à la commission, au moment de l'arrêt du nouveau document d'urbanisme.

4 – Présentation du PLU arrêté du PLESSIS-PATE par M. le maire de la commune.

L'avis est déclaré défavorable à l'unanimité

Nombre d' abstentions : 0

Avis favorable : 0

Avis défavorables : 12

Commentaire :

Cet avis est motivé par la réduction drastique des surfaces actuellement exploitées par l'agriculture, engendrant un risque élevé de morcellement et/ou d'enclavement des espaces agricoles restant.

Le rapport de présentation du projet n'argumente pas de façon suffisamment précise la nécessité d'ouverture à l'urbanisation de l'ensemble de la base aérienne.

En outre, il ne remet en question d'aucune manière l'aménagement de la zone de Val-Vert, telle qu'elle était envisagée dans le précédent document d'urbanisme, alors que l'ouverture de la base modifie profondément le contexte.

La commission souhaite que les espaces agricoles restent dans la mesure du possible classés en A. Tout autre classement est un signal envoyé à l'ensemble des acteurs sur la constructibilité des terrains, déstabilisant pour l'activité agricole.

La présidente de la CDCEA, représentant le Préfet

Marie-Claire BOZONNET